



**DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES**

Extrait du Registre des Décisions

**OBJET : CONTRAT DE PRESTATION ENTRE LE
CCAS ET LES CARS SUZANNE RELATIF AU
TRANSPORT DES RETRAITES POUR LA
SORTIE ANNUELLE DES SENIORS**

**DÉCISION N° DM-CCAS-21-005
EN DATE DU 28 JUILLET 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la proposition faite par la société les cars Suzanne, représentée par Mme Emmanuelle MILLE, en qualité de Présidente du Conseil d'administration, dont le siège est situé 4 avenue Winston Churchill 94190 Villeneuve Saint-Georges, d'assurer le transport des seniors aux sorties annuelles les 20, 22 et 23 septembre 2021 pour un montant de 11 286€ TTC (onze mille deux cent quatre-vingt-six euros)

D É C I D E

DE SIGNER un contrat de prestation de service avec la société des cars Suzanne, représentée par Mme Emmanuelle MILLE, en qualité de Présidente du Conseil d'administration, dont le siège est situé 4 avenue Winston Churchill 94190 Villeneuve Saint-Georges, d'assurer le transport des seniors aux sorties annuelles les 20, 22 et 23 septembre 2021 pour un montant de 11 286€ TTC (onze mille deux cent quatre-vingt-six euros)

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,

Signé

Cécile BRÉON